

## Traitement des déchets ménagers résiduels de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

### Section I : Pouvoir adjudicateur

C.A. de la Riviera Française - 16 Rue Villarey – 06500 Menton

Point(s) de contact : Mme Ndeye Fatou SENGHOR 06500, Menton, Téléphone : (+33) 4 92 41 80 44 - Courriel :

nf.senghor@carf.fr Code NUTS: FRL03

Adresse(s) internet: http://www.riviera-francaise.fr

Adresse du profil acheteur : http://www.achatpublic.com

COMMUNICATION: Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et

complet, à l'adresse : <a href="http://www.achatpublic.com">http://www.achatpublic.com</a>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : http://www.achapublic.com ou les points de contact susmentionnés.

<u>Section II : Objet</u> : Traitement des déchets ménagers résiduels de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Numéro de référence : 2019 - 08

Code CPV principal: 90513000

Type de marché : Services

Le présent marché a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers résiduels aussi dénommés ordures ménagères issus des collectes réalisées en porte à porte et points d'apport volontaire sur le territoire communautaire. Les prestations sont précisées dans le CCTP. L'ensemble des informations données dans le présent marché et permettant aux titulaires de réaliser leurs propositions, est donné à titre indicatif. Lors de la prise d'effet du marché, il en va de la responsabilité technique et économique des candidats si leurs propositions sous-estiment les besoins à mettre en œuvre. La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ne pourra pas être pénalisée ni techniquement ni économiquement.

Ce marché est divisé en lots : non

## Critères d'attribution

1. Valeur Technique / Pondération : 40%

2. Prix / Pondération: 60%

Durée du marché : 27 mois

Il peut être reconduit tacitement pour une période de deux fois 12 mois sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2023 dans les conditions de l'article 16 du Décret des marchés publics et, sauf décision expresse par la collectivité de ne pas reconduire ce marché. La collectivité doit, dans ce cas, se prononcer par écrit au moins 3 mois

Variantes : Non Options : non

# Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

## Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

# Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

## Section IV: Procédure

Type de procédure : Procédure ouverte

Date limite de réception des offres : 6 mai 2019 - 11:00

## Section VI : Renseignements complémentaires

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilatte - v, 06359, Nice, F

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 mars 2019